



# Accession niveau B

01-06-2021

A faire signer

A distribuer aux collaborateurs qui sont concernés par les chefs de service

**Pour qui ? Les agents statutaires et stagiaires de niveau C au sein du SPF Justice  
(Pas d'application pour : l'Ordre judiciaire et les services extérieurs de la Sûreté de l'Etat.)**

**Annexe:** Description de fonction (voir le lien page 2)

---

## Partie spécifique de la sélection comparative en vue de l'accès au niveau supérieur B

[Postes vacants](#)

[Condition de participation à l'accès niveau B](#)

[Conditions d'admission niveau B](#)

[Postuler](#)

[Procédure de sélection](#)

[Contact](#)

Le SPF Justice organise une sélection comparative en vue de l'accès au niveau supérieur B. La procédure sera ouverte dans les deux rôles linguistiques. Vous participerez dans votre propre rôle linguistique.

### *Postes vacants*

- **150 experts techniques - surveillance FR ou NL (niveau B)**

### *Conditions de participation à l'accès niveau B*

Vous devez **impérativement** remplir au plus tard pour le **15/06/2021 (date limite d'inscription)** les conditions de participation suivantes:

- être agent définitif nommé au sein du SPF Justice et titulaire d'un grade de niveau C ;
- être dans une position administrative où vous pouvez faire valoir vos titres à la promotion ;
- avoir réussi l'épreuve générale d'une sélection comparative d'accès au niveau B (ex : niveau 2+) ou avoir réussi les épreuves de la première série de l'accès au niveau A ou B ;

OU être détenteur d'un diplôme d'études donnant accès au niveau B. Liste exhaustive des dénominations d'études valables pour la dispense de l'épreuve générale d'accès de niveau B, applicable aux services publics gérés par l'Arrêté Royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat :

- diplôme de l'enseignement supérieur de type court (formation de base d'un cycle, ex : graduat, bachelier professionnalisant) de plein exercice ou de promotion sociale ;



# Accession niveau B

- diplôme de candidat/bachelier de transition délivré après un cycle d'au moins deux années d'études ;
- certificat attestant la réussite des deux premières années d'études de l'Ecole royale militaire ;
- diplôme de l'enseignement maritime de cycle supérieur ou de l'enseignement artistique ou technique supérieur du 3ème, 2ème ou 1er degré de plein exercice ;
- diplôme de géomètre expert immobilier, de géomètre des mines ou diplôme d'ingénieur technicien.

**L'agent qui, pendant la procédure de sélection, cesse de remplir l'une de ces conditions, perd le bénéfice de la réussite éventuelle à la sélection comparative.**

## *Conditions d'admission niveau B*

Les lauréats, sous réserve qu'ils aient obtenu et conservé la mention «exceptionnel» ou «répond aux attentes» et qu'ils n'aient pas été affectés temporairement dans une classe inférieure ou dans un niveau inférieur en application de l'article 73ter du statut des agents de l'Etat, sont promus dans les emplois vacants dans leur service public fédéral, selon l'ordre de leur classement.

## *Postuler*

**Accédez au description de fonction sur Selor.be via le lien ci-dessous** et postulez pour la fonction via votre compte « mon Selor » au plus tard pour le **15/06/2021** pour

l' accession pour le niveau B :

- **expert technique - surveillance** : <https://www.selor.be/fr/emplois/job/BFG21077>
- Téléchargez  **votre preuve de nomination niveau C la plus récente via votre compte « Mon Selor »** (arrêté de nomination, extrait du Moniteur Belge, preuve de votre employeur, prestation de serment ou arrêté d'accession) **avant la date limite d'inscription** dans « Expérience professionnelle », « Ma situation professionnelle actuelle ».
- **Complétez votre expérience professionnelle, y compris votre emploi actuel.**
- Téléchargez les **preuves nécessaires (diplôme, preuve de réussite ou de dispense de screening générique, preuve de réussite ou de dispense de la deuxième série d'épreuves (uniquement pour le niveau A) dans votre C.V. en ligne dans « Mon Selor » sous la rubrique « Diplômes et certificats ».**

Si votre preuve de nomination (dans « Expérience professionnelle », « Ma situation professionnelle actuelle ») ou de réussite (sous « Diplômes et certificats ») dans votre C.V. en ligne a déjà été validée lors d'une procédure précédente, inutile de la télécharger à nouveau.

**Attention ! Toutes les inscriptions introduites en retard seront refusées.**



# Accession niveau B

## *Procédure de sélection*

### **Vérification des conditions**

Vous serez admis à la sélection si vous remplissez les conditions requises. Votre service P&O se chargera de la vérification des conditions.

### **Tests de sélection**

La sélection spécifique comporte 4 tests de sélection.

Retrouvez plus d'informations à ce sujet dans les descriptions de fonction (dans la rubrique « Procédure de sélection »). Vous devez vous inscrire en ligne pour chaque test via votre compte « Mon Selor ».

### **Le classement**

Les lauréats seront classés, par groupe linguistique, selon les points obtenus pour la sélection comparative. Retrouvez plus d'informations à ce sujet dans les descriptions de fonction (dans la rubrique « Procédure de sélection »).

En cas d'égalité, la priorité sera donnée au lauréat qui, à la date à laquelle les conditions de participation devaient être remplies, avait la plus grande ancienneté de niveau, puis de service et enfin le classement sera établi de manière aléatoire.

Ensuite, le candidat le mieux classé pourra se voir offrir un emploi, conformément au cadre linguistique du SPF Justice.

## *Contact*

### **Plus d'informations sur la fonction ?**

Contactez la personne de contact mentionnée dans la rubrique « Contenu de la fonction » dans la description de fonction.

### **Plus d'informations sur la procédure de sélection ?**

[serviceselection.AC@just.fgov.be](mailto:serviceselection.AC@just.fgov.be)

### **Plus d'informations sur les conditions de participation ?**

#### **Services centraux :**

[servicedupersonnel.cd2@just.fgov.be](mailto:servicedupersonnel.cd2@just.fgov.be)

#### **EPI :**

[DLD.pno\\_epi\\_selection\\_carriere@just.fgov.be](mailto:DLD.pno_epi_selection_carriere@just.fgov.be)

#### **VSSE :**

[job@vsse.be](mailto:job@vsse.be)



# Accession niveau B

## **AVIS AUX CHEFS DE SERVICE**

**Les chefs de service ont pour obligation personnelle de communiquer cette note de service à tous les collaborateurs placés sous leur autorité qui peuvent postuler pour le niveau correspondant.**

**En outre, la note de service sera transmise par les chefs de service par recommandé aux collaborateurs absents temporairement ou de longue durée, quel que soit le motif de cette absence.**

**Le visa des intéressés doit être exigé. Celui-ci peut être fourni soit par écrit soit par mail (à condition que les agents fournissent une réponse personnelle par e-mail comme preuve de prise de connaissance, un accusé de réception automatique n'est pas valable) afin de confirmer que l'agent a bien reçu la note de service.**

Le président du comité de direction,

Jean-Paul Janssens